

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

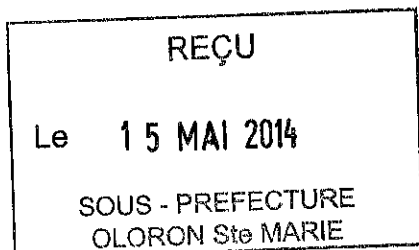
SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

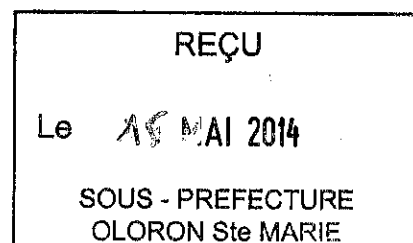
<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



RAPPORT N°140430-10-FIN



BUDGET PRIMITIF 2014
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

M. LABARTHE indique que le SPANC a été créé par la CCPO au 1er janvier 2004.

En 10 années, le SPANC s'est affirmé comme un des services les plus appréciés par les communes de la CCPO et les communes des vallées voisines (JOSBAIG et ASPE).

Cette reconnaissance intercommunale et ce rôle fédérateur des intercommunalités se sont manifestés à plusieurs reprises dans le cursus d'évolution du SPANC.

1ère étape (2004-2005) : lancement du premier contrôle diagnostic de 2 400 installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la CCPO.

2ème étape (depuis 2006) : réalisation des contrôles de conception-réalisation des installations neuves ou réhabilitées.

3ème étape (2006-2010) : lancement d'un programme de réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage publique, qui a permis la mise en conformité de 125 installations subventionnées à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

4ème étape (2011) : mise en oeuvre de la prestation d'instruction (par le biais d'un marché à bon de commande avec une entreprise spécialisée) et démarrage du second contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (toujours en cours).

5ème étape (2013): définition et mise en oeuvre d'un nouveau programme de réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage privée par mandatement, avec la mise en conformité de 120 installations subventionnées à 70% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

La progression du SPANC se poursuit en 2014, se construit budgétairement par un certain volume récurrent de dépenses et la confirmation de la poursuite de ses actions.

Ainsi, le budget primitif 2014 du budget annexe du SPANC s'équilibre :

- en fonctionnement, à un niveau de 125 K€, le personnel (1 directeur, un technicien et une secrétaire à mi-temps) représentant les trois-quarts de ces dépenses,
- en investissement, à une somme de 440 K€ essentiellement dédiée au nouveau programme de réhabilitation financé par les propriétaires eux-mêmes et par les partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'Eau) abondant à hauteur de 70%.

Il est important aussi de rappeler que, conformément aux modifications de règlement de service la redevance correspondant au troisième contrôle de bon fonctionnement sera exigée à partir de 2016 pour les usagers de la CCPO et répartie sur dix ans (facturation tous les 3 ans), ce qui explique la baisse du poste "subventions d'exploitation, redevances, et droits".

Enfin, l'assainissement non collectif est une action qui a fait l'objet d'une inscription au Contrat de Territoire (2013-2016) du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques qui versera une subvention de 200 K€ pour une première tranche de travaux de réhabilitation complétée par un avenant financier de 100 K€ pour la réalisation d'une seconde tranche.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REÇU
Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

REÇU

Le 15 MAI 2014

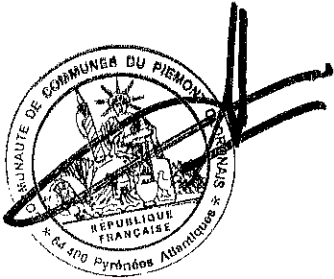
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

- **APPROUVE** le Budget primitif 2014 du SPANC
- **PREND** acte des perspectives de développement aidées substantiellement par l'Etat (Agence de l'Eau et le Département par le biais du Contrat de Territoire).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.06.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE